

## **Assemblée générale du samedi 29 mars 2014**

**Adresse : Centre Adeps, allée du Stade Communal 3 – 5100 Jambes**

L'assemblée générale débute à **09h30**

### **Composition de l'Assemblée Générale**

#### **Sont présents pour le Conseil d'Administration :**

Mesdames Bernadette **BRESMAL**, Isabelle **DEL RUE**, ainsi que Messieurs Jean-Pierre **DEL CHEF** (Président), Michel **COLLARD** (Trésorier général), Patrick **FLAMENT**, Alain **GEURTEN**, Alain **KAISON**, José **NIVARLET**, Bernard **SCHERPEREEL**, Lucien **LOPEZ** (Secrétaire général).

Excusés : Mme Claire Porphyre (mission fédérale), Jacques Ringlet (raisons de santé)

#### **Pour les délégations provinciales des parlementaires :**

##### **Bruxelles-Brabant wallon (6 représentants/6)**

Messieurs Robert **Culot**, Jean-Michel **Deneve** (avec procuration de Michel Loozen), Claude **Dujardin**, Yves **Lamy**, Pierre **Vancabeke**, et Yves **Van Wallendael** (avec procuration de Jean-Pierre Mespouille).

##### **Hainaut (8 représentants/8)**

Messieurs Fabrice **Appels**, Robert **Appels**, Michel **Fohal**, Daniel **Hanotiaux**, Jacques **Lécrivain**, Guy **Lorent**, Jean-Marie **Raquez** et Jean-Marc **Tagliafero**.

##### **Liège (9 représentants/9)**

Messieurs Paul **Bayard**, Jean-Marie **Bellefroid**, Jacques **Brand**, Richard **Brouckmans**, Marcel **Dardinne**, André **Debatty**, Jean-Pierre **Lerousseaux** (avec procuration de Michel Krawenkel), Jean-Pierre **Vanhaelen** et Alain **Vincent** (procuration de Christian Grandry).

##### **Luxembourg (3 représentants/3)**

Messieurs Paul **Groos**, André **Samu** et Michel **Thiry**.

##### **Namur (4 représentants/4)**

Messieurs Philippe **Aigret**, Michel **Regnier**, Christian **Servais** (avec procuration de Pascal Herquin) et Gérard **Trausch**.

#### **Membre du personnel :**

Madame Véronique **Laurent**.

Le président ouvre la séance et remercie les membres de l'AWBB qui lui font l'honneur d'assister à l'assemblée générale :

- Marie-Thérèse **JOLIET** Présidente CP Liège
- Martine **CORBISIER** Membre CP Liège
- Jean-Claude **VANDEPUT** Procureur régional
- André **HANCOTTE** Procureur régional
- Alain **BUCHET** Président CJR
- Guy **HENQUET** Président CP Namur
- Christophe **NOTELAERS** Président CP Hainaut
- Jean **MICHEL** Secrétaire CJR
- José **LAUWERYS** Membre CP Namur
- Christian **CHARLIER** Membre Parlementaires Liège
- Benjamin **RIGA** Membre CP Liège
- Joseph **TURRISI** Membre CP Hainaut

### **Hommage aux défunts**

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, celle-ci se recueille à la mémoire des personnes disparues depuis l'assemblée du 23 novembre 2013 :

Madame Christine MAGERAT, Arbitre de club au Friendly Bulls XL.  
Monsieur Jean-Claude DUMOULIN, membre du Comité du Rebond Neuvillois.  
Monsieur Joseph WILLAIN, Secrétaire du RU Bellaire  
Monsieur ORY, ancien arbitre provincial liégeois  
Maman de Monsieur GRANDRY, parlementaire de Liège  
Maman de Monsieur Serge PHILIPPART, arbitre national  
Maman de Monsieur Briec LEMAIRE, joueur de Pepinster  
Monsieur M. VERCHEVAL, ancien joueur du Standard  
Papa de Monsieur Francois CHEUVART, arbitre provincial liégeois.  
Monsieur Toussaint LEJAER, Secrétaire de l'Avenir Jupille  
Monsieur Yvan SCHOENAERS, ancien joueur du BC St Louis.  
Papa de Madame Raymonde BUSTIN, ancienne secrétaire de La Renaissance Montégnée.  
Monsieur William WAUTHIER, ancien joueur du club Saupont Bertrix Basket  
La belle-mère de Mr Christian CRAPPE, membre du Comité Provincial du Hainaut.  
La maman de Mr Michel FOHAL, président du BBC Brainois (1752) et parlementaire hennuyer et grand-mère de Mr Vincent Fohal, arbitre régional  
Mr Joris MARCHAND, époux de Madame Jessica Cambier, joueuse à la JS Péruwelz.  
Mme Suzanne NISSE, maman de Mr Michel Hastir,, membre du CP Namur  
Madame Marie-Josée GUEULETTE, épouse de Mr Luc Verkest, membre du CP Namur  
Monsieur Roger HENQUET, frère de Mr Guy Henquet, président du CP Namur  
Monsieur Jules BALTHAZAR, ancien arbitre provincial namurois  
Monsieur Victor CHARLIER, ancien arbitre national et président de l'EBC Ligny  
Monsieur René TOUSSAINT, membre du RCS Natoye  
Monsieur Jean-Marie MATTARD, joueur et coach du club Andenne Basket

### **Préambule**

**Jean-Pierre Delchef (président) :**

*« Mesdames, Messieurs, l'assemblée de ce jour est importante à plus d'un titre.*

*Non seulement, nous aurons, comme d'habitude, la possibilité d'examiner le bilan 2013, d'apprécier ou de rejeter les propositions de modifications statutaires, de prendre connaissance des principales données relatives à la saison 2014-2015.*

Mais, surtout, vous aurez l'occasion tout à l'heure de vous prononcer sur un des projets novateurs de l'AWBB, j'ai nommé le projet '3 & 3'. Ce projet '3 & 3' a fait l'objet de moult discussions.

C'est bien la première fois que lors de l'examen d'un projet d'envergure, toutes les composantes de l'AWBB ont été consultées : que ce soit, logiquement, les groupements parlementaires, que ce soit, par la suite, les comités provinciaux et les membres des commissions techniques. Que ce soit les clubs, qui, via une assemblée générale extraordinaire ou des réunions d'informations et de consultation, ont été informés en temps utiles des composantes de ce projet.

Et aujourd'hui, 29 mars 2014, la date est importante puisqu'il vous appartiendra de vous prononcer sur cet important projet

Les sujets habituels, le bilan et les modifications statutaires, ont fait également l'objet de longues discussions.

Je voudrais, avant de commencer nos travaux, remercier la commission financière et son président pour la gestion correcte, juste et appréciée, de la manière qui fut la sienne, des données chiffrées. Je voudrais également rendre hommage en votre nom, à la commission législative. 5 membres qui n'ont pas hésité à se rencontrer à plus d'une occasion, pour pouvoir examiner dans un premier temps les modifications statutaires mises à l'ordre du jour.

On dit souvent, en basket, lorsqu'on crée une association ou un club, dès le lendemain, on va envisager une amélioration. On dit souvent que le dynamisme d'une fédération répond à l'examen de différentes règles qui peuvent ou qui se doivent d'être modifiées une fois qu'elles ont été votées.

Aujourd'hui, il vous appartiendra, dans un cadre de fair-play et de courtoisie élémentaire, d'échanger vos idées sur les différents points qui sont mis à l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Je vous souhaite dès lors de bon travaux et une bonne réflexion. «

## **1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires**

**Jean-Pierre Delchef (président)** : nous vous confirmons que 30 parlementaires sur 30 sont présents, donc la majorité simple est de 16 sur 30 pour le budget et les modifications au TTA et la majorité des deux-tiers, pour les modifications au ROI est de 20 sur 30

## **2. Rapport des vérificateurs régionaux et approbation**

**Jean-Pierre Delchef (président)** : le vérificateur régional nous a demandé de bien vouloir l'excuser pour raisons professionnelles. Je demanderais donc au président de la commission financière de lire de rapport.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU VERIFICATEUR DU 12 MARS 2014

Sont présents :

Mr Eric Tillieux, vérificateur régional

Mr Etienne Croon, comptable

**Ordre du jour :**

Vérification des comptes pour le bilan et compte de résultat de l'exercice social de 2013. Le vérificateur s'est rendu à Bruxelles au siège de l'AWBB le mercredi 12 mars à 9h30. La procédure de vérification a été la suivante

\*Contrôle de l'enregistrement en dépense de toutes les charges et paiement de celle-ci.

\*Vérification des valeurs disponibles.

\*Comparaison de l'Actif et du Passif des comptes annuels 2012 et 2013.

A la demande du **vérificateur**, Monsieur Croon a fourni tous les renseignements utiles et nécessaires.

La comparaison du **bilan** 2013 par rapport au bilan 2012 fait apparaître une augmentation de celui-ci de plus de 11%.

Cette augmentation est due essentiellement à l'effet bénéfique du plan basket, mais compte tenu des incertitudes qui planent sur le futur de ce plan, il conviendrait d'envisager les dépenses prochaines avec prudence.

Le bénéfice dégagé pour la **deuxième année** consécutive **doit donc nous inciter** à poursuivre dans cette voie.

La vérification étant terminée, le vérificateur remercie Monsieur Croon pour sa disponibilité et son **aide**, disponibilité et aide d'autant plus précieuses que le changement d'application informatique implique des difficultés de comparaison des chiffres et libellés entre les années comptables concernées.

Le vérificateur atteste de l'exactitude de la trésorerie et décharge le trésorier pour la période de référence.

Le vérificateur déplore toutefois le fait que malgré des demandes répétées, il soit toujours seul pour effectuer sa tâche et ce pour la seconde année de suite.

Il souhaiterait que soit nommé par les instances compétentes un second vérificateur et ce, pour répondre pleinement aux prescriptions du ROI

Eric TILLIEUX

Vérificateur régional

**Jean-Pierre Delchef (président)** : en ce qui concerne le conseil d'administration, il y a différentes réponses.

Premièrement, pour pouvoir nommer un second vérificateur, il nous faudrait un candidat. Mais la réflexion se fait au sein du conseil d'administration pour voir si avec l'engagement d'un expert comptable extérieur, la fonction d'un vérificateur régional s'impose encore.

Le second point concerne le plan basket. C'est une décision politique. Vous devez constater que si on a dépensé plus en 2013, c'est parce qu'on a reçu plus. Nous ne dépensons pas l'argent que nous n'avons pas. Mais le travail fourni par la direction technique et validé par le conseil d'administration porte ses fruits. Et je peux vous dire que pas plus tard qu'hier, nous avons reçu un nouveau courrier du Ministre qui confirme, comme il va le faire pour tous les clubs, l'octroi d'un subside Plan Basket pour la saison 2013-2014.

Concernant le changement d'application informatique, nous en verrons les fruits la saison prochaine.

Par ailleurs, il n'appartient pas au vérificateur de décharger le trésorier, c'est une compétence de l'assemblée générale.

Dernier élément en ce qui nous concerne, il nous semble qu'il serait plus utile, à l'avenir (et cela sous entend une modification statutaire), c'est de voter le bilan après avoir entendu le rapport de la commission financière et le rapport des vérificateurs régionaux. Mais comme nous sommes respectueux des statuts, nous avons suivi l'ordre qui nous était imposé. Ceci étant dit, on se doit, sur base de l'ordre du jour, de vous demander l'approbation du rapport du vérificateur régional.

Pas d'intervention.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Absten
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	tions
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

### **3. Approbation du bilan 2013 (**

**Jean-Pierre Delchef (président)** : Nous allons tout d'abord entendre la présentation du bilan 2013 par notre trésorier général et je profite également de l'occasion pour le remercier pour son travail puisqu'il a non seulement préparé un bilan sur base de la formule antérieure mais également sur base des documents ADEPS.

Nous avons en effet de nouvelles obligations basées sur un arrêté du gouvernement qui applique le décret du 08.12.2006 et désormais, toutes les fédérations subsidiées, se doivent de présenter un bilan, conformément à la demande de l'administration et non plus conformément aux statuts de chaque fédération. Ceci lui a demandé un double travail, effectué dans les délais.

**Michel Collard (trésorier général)** : Pour la présentation du bilan 2013, vous êtes au courant que le directeur financier, Mr Geeroms, est pensionné depuis fin 2013. Pour la clôture des comptes et l'élaboration du bilan, nous nous sommes retrouvés seuls avec Etienne.

De plus, nous avons dû faire face au changement de logiciel informatique. Nous avons eu pas mal de réunions pour le changement de logiciel et pour le plan comptable puisque dorénavant, nous adoptons le plan comptable imposé par la Fédération Wallonie Bruxelles.

L'absence du directeur financier et ces différentes contraintes nous ont perturbées.

Le total de l'actif se monte à 1.971.076,27 euros pour 1.663.044 euros en 2012. Comme le vérificateur aux comptes l'a souligné, l'augmentation vient essentiellement du Plan Basket. Les immobilisations financières sont de 40.426,63 euros, les stocks et commandes en cours 3256,20 euros. Les créances à un an au plus sont de 655.150,01 euros. Valeur disponible, 1.272.243,53 euros.

Le total du passif s'élève également à 1.971.076,27 euros. Le résultat cumulé de l'exercice antérieur et de 2013 est de 143.569,42 euros.

Les provisions et charges sont de 180.000 euros. Dans ces provisions, l'essentiel concerne le changement du fournisseur informatique qui s'élève à 125000 euros. Le reste des provisions concernent Rio 2016, le dossier BMC qui est toujours en cours. Nous avons également prévu une provision pour le 3et 3, de 20.000 euros qui pourrait être utilisée pour le plan basket. Voilà pour les provisions.

Résultats 2013 positif de 9.096,56 euros qui s'ajoute aux résultats des exercices précédents de 134.472,86 euros, et donc le résultat reporté est de 143.569,42 euros.

Comme habitude, j'ai fait une évaluation des charges comparatives :

- Les rémunérations sont en légère diminution à cause de modifications au sein du personnel, notamment au niveau du dossier du secrétariat général maintenant terminé. Ensuite, il y a eu pas mal d'APE. La masse salariale est donc moindre qu'en 2012. Concernant le remplacement de Freddy Geeroms, le conseil d'administration a pris l'option d'engager un bureau d'expert comptable qui répondra à la demande et selon les besoins. Il interviendra pour les déclarations TVA, le bilan et analyses éventuelles des comptes.
- Concernant l'évolution du subventionnement, nous restons quasi au même niveau qu'en 2012. L'ensemble des subsides de fonctionnement se retrouve sur le bilan 2013. Concernant le subventionnement classique de la Fédération Wallonie Bruxelles, il n'y a pas eu d'indexation.

Comme habitude, j'ai fait une comparaison de l'évolution de certaines dépenses emblématiques, comme les frais de déplacements. Ceux-ci ont légèrement diminué par rapport à 2012 et 2011.

Les frais de téléphone ont également diminué.

Par contre, pour les services extérieurs, il y a une légère augmentation. On essaie de maîtriser l'augmentation constante depuis 2010 mais c'est très compliqué au vu des factures de téléphone que nous recevons et compte tenu des différents opérateurs téléphoniques sur le marché.

Augmentation aussi des frais de consommation.

Concernant l'article PC 1, le boni est en augmentation et les amendes PC1 ont sensiblement diminué.

Voilà pour la présentation du bilan 2013. Pour ce qui est du bilan 2014, on a également adopté la présentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : merci Michel. Avant les questions, donnons la parole à la commission financière

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : Mesdames et Messieurs, si vous vous souvenez, je vous avais dit au mois de novembre 2013, que la commission financière n'était pas heureuse. Aujourd'hui, à la présentation du bilan, c'est tout le contraire. La difficulté de lire ce bilan vient aussi du fait que l'on fait un total au 31 décembre alors qu'une saison de basket s'arrête au 30 juin. Il y a donc beaucoup de comptes à reporter, ce n'est pas facile à examiner.

A première vue quand on examine le bilan, je m'inquiétais quand même parce qu'il y avait plus de dettes et moins de disponible. D'ailleurs, le vérificateur l'avait également constaté. Nous avons analysé le tout. Je ne vais pas à nouveau rentrer dans les détails puisque le trésorier général vient de tout énumérer mais le résultat est tout à fait positif. Plusieurs d'entre vous nous ont également fait remarquer qu'il y avait des postes budgétés qui n'avaient pas de montants en réalisés et plusieurs postes dépassaient le budget. Notre travail a donc consisté à recadrer tout cela. Et surtout à modifier la présentation.

Les budgets à quelques exceptions près, ont bien été respectés. Je vais prendre pour exemple le poste 5000 (compte de fonctionnement haut niveau). Et quand on additionne tout ça, en ajoutant même les charges exceptionnelles et le supplément BNT, je peux vous assurer que le montant budgété correspond quasiment, à 100 euros près, aux comptes d'exploitation.

Autre exemple, Guy Lorent a fait un tableau de comparaison des salaires et assimilés. Evidemment, il a trouvé une différence de 100.000 euros entre ce qui était budgété et le réalisé. Explication reçue tout de suite par le bureau du conseil d'administration : préavis de l'ancien secrétaire général.

Je voudrais encore remercier Michel Collard parce que nous avons 7 pages de questions et dans les 24 heures, nous avons répondu à tout.

Pour résumer, le bilan 2013 est fiable. La commission financière vous encourage donc à approuver le bilan.

Pas de questions

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Absten tions
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

#### 4. Décharge aux membres du Conseil d'administration et aux Vérificateurs régionaux

**Jean-Pierre Delchef (président)** : vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a le vote du bilan d'une part et sur cette base là, vous déchargez les membres du conseil d'administration et le vérificateur régional, attestant par ce vote, votre accord sur la manière dont les deniers de l'AWBB ont été utilisés.

Votes pour le conseil d'administration :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Absten tions
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Votes pour le vérificateur :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Absten tions
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

## 5 Approbation des taux de l'assurance régionale

**Jean-Pierre Delchef (président)** : Pas de changement prévu pour la saison suivante, ce qui veut dire que le montant de la prime reste identique. Je vous propose simplement d'en prendre acte et de ne pas voter sur une absence de modification.

## 6 Approbation des conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration

Néant

## 7 Approbation des interprétations données par la Commission Législative

Néant

## 8 Interpellations et motion de confiance

Néant

## 9 Tableau d'éligibilité du conseil d'administration

**Jean-Pierre Delchef (président)** : seule Mme Bernadette Bresmal est sujette à l'élection en juin 2014. Sur la base des statuts, votre vote est souhaité sur ce tableau d'éligibilité.

Pas de questions

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Absten tions
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

## 10 Admission, démission et radiation de clubs et de membres

Pas de questions

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

## 11 Projet 3 & 3

**Jean-Pierre Delchef (président)** : le projet, tel que vous l'avez reçu, suscitera votre intervention sur 3 points :

1. Un vote de principe sur le projet. Etant donné qu'il y a des modifications statutaires y afférentes, nous attendrons le vote de principe avant de s'atteler aux modifications statutaires.
2. A la demande de la commission législative, dans l'hypothèse d'une adhésion au projet, il vous est proposé de neutraliser l'application de l'article PA32. C'est-à-dire votre représentativité à l'assemblée générale. Dans l'attente du résultat du 1<sup>er</sup> vote, la législative propose de neutraliser pour 3 ans l'application de cet article, ce qui veut dire que la composition des délégations parlementaires resteraient inchangées pendant les trois prochaines saisons.
3. Fixation d'un planning pour les modifications statutaires.

On commence par les amendements de Liège, de manière globale. Il est tout à fait évident que vous avez la possibilité d'intervenir, non pas sur un point bien précis de ce projet mais sur une appréciation générale.

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : ne peut-on pas intervenir sur un point particulier ? Je suis un peu étonné, étant donné que le projet évoluera encore. Liège souhaite intervenir sur deux points précis. Il ne s'agit pas d'amendements mais d'adaptations.

Au cours de cette assemblée générale, nous allons nous prononcer sur un grand projet, important, ambitieux pour notre sport. Ce projet nous a été présenté il y a quelques mois et nous y avons travaillé de notre mieux. Ce projet, au fil des mois, a été modifié, adapté, revu, corrigé. Un projet, par définition, est toujours sujet à modifications. Avec l'organisation, la mise en place, l'adaptation des règles et intervention de toutes les personnes qui sont concernées, clubs, membres, comités, coaches.

Nous pensons à Liège qu'il serait utile de passer par une période d'adaptation. Nous avons connu à Liège le 3contre3.

Celui-ci a démarré sur les chapeaux de roue mais au fil des années, cela s'est dégradé, car il n'y avait pas de balise suffisante, pas de suivi sur le terrain. Ce processus reste encore dans les mémoires des clubs. Les clubs peuvent intervenir à l'assemblée générale par l'intermédiaire des parlementaires. Ils peuvent intervenir eux-mêmes lors de l'assemblée provinciale. Nous sommes leurs représentants. Serions-nous de bons représentants si nous ne tenions pas compte du fait que plus de 40 clubs liégeois nous demandent d'intervenir aujourd'hui ?

La direction technique a décidé de créer des catégories par année de naissance, ce qui veut dire, in fine, qu'il y aura des équipes par année de naissance. Pour que nos jeunes joueurs ne rencontrent pas des joueurs qui ont 2 ans, voire plus, qu'eux. Ceci est formidable. On parle maintenant d'U6, U7 U8et U9.

C'est très bien mais nous nous posons les questions suivantes : Avons-nous suffisamment réfléchi aux clubs qui auront peu d'inscriptions dans les diverses catégories ? A ceux qui auront trop d'inscriptions ? A-t-on suffisamment réfléchi au nombre d'équipes qui vont éventuellement s'inscrire et qui seront sanctionnées par après par une amende parce qu'elles ne pourront se rendre sur place ? A-t-on réfléchi au nombre de forfaits éventuels, au découragement des bénévoles qui donnent de leur temps et donneront encore à la condition que les tâches ne deviennent pas trop lourdes. Serons-nous prêts pour le début des rencontres ? Il faut être fin prêt. Les clubs, coaches, accompagnants, le matériel, les modules 3et3, les statuts,...

Le projet est ambitieux dont nous ne pouvons louer le départ car nous reviendrions au point de départ. Nous ne pouvons nous permettre de démotiver les clubs qui ont fait la triste expérience du 3 contre 3 et qui ont abandonné car l'esprit, la motivation, le coaching n'ont pas été respectés.

Au vu de tout ceci, Liège demande deux adaptations. Une adaptation du point 4 des principes de base : Obligation du passage aux rencontres 3 & 3 pour la saison 2014-2015, pour les U6 et U7. Pour les U8, liberté aux clubs, suivant leurs possibilités, de choisir entre le 3 & 3, le 5 contre5 ou de faire monter des U8 en U9. De ce fait, les U6 et U7 seraient



obligatoires en 3 & t3 pour la saison 2014-2015. Les U8 auraient une période transitoire, avec obligation du 3 & 3 pour la saison 2015-2016. U9 et U10, obligation du 3 & 3 pour la saison prochaine. Les motivations sont les suivantes : personne ne sait où l'on va et personne ne sait à quoi on s'engage. Ceci en vue de laisser s'adapter les clubs, aux terrains disponibles dans la salle, aux heures d'occupation de salles, au nombre de joueurs, au nombre de coaches, accompagnants, bénévoles, surtout pour les déplacements. Ceci nous paraît plus démocratique et plus pédagogique. Dans un projet tel que celui-ci, il vaut mieux y aller petit à petit et de manière réfléchie, s'adapter au fur et à mesure plutôt que foncer tête baissée. La mise en place, l'organisation et le démarrage de tout ceci sont extrêmement importants au sein de nos clubs.

De plus, je viens de lire dans le PV10 du comité provincial de BBW : « En jeunes, U9, U8, U7 et U6, il sera possible d'inscrire une équipe dans chaque catégorie d'âge, afin de permettre aux enfants de pouvoir pratiquer le basket avec des enfants de son âge. Un championnat de chaque catégorie sera organisé si un nombre minimum d'équipes sera inscrit. »

**Jean-Pierre Delchef (président)** : dans un premier temps, laissons légitimement la parole au directeur technique.

**Raphaël Obsomer (directeur technique)** : je pense que ces questions là ont été débattues lors de la dernière réunion avec les représentants des provinces. Et le point 9 de la page 4 du projet répond à la question puisqu'on laisserait la possibilité d'avoir des catégories de deux ans, dont les enfants de la deuxième année pourraient jouer en catégorie supérieure. A partir de là, les provinces ont la liberté d'inscrire des catégories d'un an (U6, U7, U8 ou U9) mais on avait décidé qu'en cas de problèmes d'organisation et de nombre, on pouvait faire des catégories de deux ans (U6, U8 et U10) et seuls ceux de l'année la plus âgée de ces catégories pouvaient monter dans la catégorie supérieure. Donc je pense que ça répond à la question sur les catégories d'âge et à la facilité d'organisation qui était laissée aux provinces à ce niveau là.

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : oui, sauf que dans les principes de bases (page 4 pt 4), il est indiqué : obligation au passage 3et3 pour la saison 2014-2015 pour les U6, U7 et U8.

**Raphaël Obsomer (directeur technique)** : et dans la mesure où un U8 pourrait jouer en U9 ou U10, il peut passer dans cette catégorie s'il veut jouer en 5 contre 5.

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : Mais ce que les clubs liégeois demandent, c'est d'avoir la possibilité pour les U8 de jouer soit en 3 & t3 soit en 5 contre 5. Cela existe déjà à Liège.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : la réponse technique est donnée.

**Gérard Trausch (Namur)** : est-ce que les principes de base peuvent autoriser les U7 d'avoir un championnat 5 contre 5 ? Les U8 peuvent jouer dans un championnat poussins donc 5 contre 5. Donc, Liège voudrait un 5 contre 5 pour les U7. Une souplesse dans les principes de base

**Jean-Pierre Delchef (président)** : entendons-nous, le projet est tel que vous l'avez reçu. Je qualifie votre intervention, Mr Bellefroid comme la formulation d'un amendement, nous sommes d'accord ?

**Raphaël Obsomer (directeur technique)** : par rapport au fait de garder une catégorie 5 contre 5 U8 l'année prochaine, je pense si on permet ça, ça veut dire que des enfants U6 et U7 vont encore jouer en 5 contre 5. On ne peut pas la laisser juste pour les U8.

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : cela ne concernerait que les U8. Ils ont déjà joué un an en 5 contre 5 et pour leur deuxième année, on les mettrait en 3et3. Il faudrait leur laisser un an d'adaptation

**Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon)** : qu'en sera t'il l'année suivante pour les U9, puisque ces joueurs pourraient jouer en 5contre5 en U8 ? Mais j'entends qu'on respecterait la règle de passer par le 4contre 4

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : les U6 et U7 ce serait directement en 3c3, les U8 auraient la possibilité pendant un an du 3et3, suivant la disponibilité des salles et des coaches, suivant l'organisation des clubs. Donc leur laisser la possibilité de rester en 5 contre 5 ou de passer en 3et3, ou les U8 montent en U9. Et tout serait régularisé, c'est-à-dire les U6, U7, U8, en 2015-2016 et les U9 et U10 seraient régularisés la saison prochaine. Il n'y aurait donc qu'une exception pour les U8, pour la saison à venir.

**Fabrice Appels (Hainaut) :** je comprends ce qui a été dit mais je voudrais revenir sur la fameuse réunion avec toutes les provinces. Un compromis y avait été trouvé. Cette question a aussi été posée. C'était très clair. Lors de cette réunion, on a pensé à la continuité de ces joueurs là. S'ils sont en U8 deuxième année, il avait été dit que ces joueurs là pouvaient monter en catégorie supérieure.

Ce que vous demandez est possible : il suffit d'inscrire une équipe U9 et d'y faire jouer des U8. On a simplement fait un amendement au règlement, à savoir qu'on interdisait aux premières années de cette catégorie, de monter. Ce qui permettait aux plus aguerris de continuer en 5 contre 5. Tout le monde à la fin de cette réunion a dit que c'était possible de le mettre en place.

Tout le monde était d'accord pour dire que le projet était faisable et intéressant. Il n'y a que ce petit détail qui ne doit pas mettre le dossier en sursis. Vous avez pu lire que les provinces s'organisent chacune à leur manière. Rien ne vous empêche lors d'une assemblée provinciale de voter ce déroulement la saison prochaine. Ce sera entièrement démocratique. Nous sommes 5 provinces, un conseil d'administration, une direction technique qui fonctionne très bien, sans compter les comités provinciaux et nous sommes tous d'accord pour faire avancer ce projet.

**Jean-Marie Bellefroid (Liège) :** je voudrais m'adresser à l'assemblée générale complète. Je ne suis pas contre ce projet loin de là. La seule motivation de l'intervention, c'est que l'on va faire jouer des U8 contre d'autres joueurs qui ont 1, 2 voire 3 ans de plus qu'eux.

**Gérard Trausch (Namur) :** peut-on permettre aux comités provinciaux d'adapter les principes de base suivant les demandes de clubs ? Certains éléments peuvent-ils être l'appréciation des comités provinciaux ou non ?

**Jean-Pierre Delchef (Président) :** comme vous avez pu le lire dans le projet, chacun a son rôle à jouer, chacun a ses responsabilités.

Au niveau des finalités pédagogiques du projet, il appartient à la direction technique de les gérer. Les avantages de la nouvelle formule vous sont connus. La poursuite de l'apprentissage, tant sur le terrain, que de nos coaches, reste de la responsabilité de la direction technique.

Seconde instance de l'AWBB qui a un rôle à jouer, ce sont les comités provinciaux. On a revu l'avant projet en permettant la modulation des formules non pas de championnat mais d'animation. On ne peut pas être aux 4 coins de la communauté française pour apprécier la meilleure solution pour le 3et3 dans chacun de nos clubs, l'idée retenue est de laisser une grande latitude aux comités provinciaux en la matière.

3eme volet de ce projet, et le plus important, ce sont nos clubs. J'entends que vous les représentez. Et je peux entendre l'inquiétude de certains clubs quant à cette évolution. Je peux entendre que l'on ne peut pas adhérer à 100% et immédiatement aux modalités de ce projet. Il y a donc deux choses différentes. La première, le vote de principe sur le projet 3et3. La deuxième concerne les modalités.

La demande de Liège est de revoir les modalités d'application du 3et3 à la catégorie U8. Je vous fais au nom du conseil d'administration une contre proposition : voter le projet mais laisser aux comités provinciaux, dans le cadre de leur autonomie et de leur responsabilité, d'adapter le cas échéant, l'application des finalités du projet pédagogique pour un an pour vos catégories U8. A la demande d'au moins un club lors d'une assemblée provinciale. Si pour une province, il faut trouver une autre réponse à cette question là, pourquoi pas ? Mais ne prenons pas le risque de faire capoter un projet.

**Jean-Marie Bellefroid (Liège) :** tout à l'heure je vous ai parlé d'une 2eme adaptation. La deuxième intervention de Liège concerne l'arbitrage.

Page 8 point d, il est indiqué que l'arbitrage est assuré par les entraîneurs des 2 équipes et/ou bénévoles. Par contre, je lis à la page 10, pour le 4et4, l'arbitrage est assuré par les entraîneurs des deux équipes et/ou bénévoles et/ou arbitre de clubs. Pourquoi les arbitres de clubs ne peuvent-ils pas commencer directement avec le 3et3. Je connais l'avis du département arbitrage, je sais qu'il y a des problèmes de recrutement. Pourquoi intervenons-nous ? Simplement pour dire que nous avons créé les arbitres de clubs il y a quelques années et que maintenant on est en train de les supprimer. De plus, il s'agit d'une source de revenus pour les clubs.

**Jean-Pierre Delchef (président) :** nous sommes éclairés sur les deux demandes d'amendement

**Paul Groos (Luxembourg)** : à préciser : arbitrage et entraînement. Est-ce que c'est encadré par des personnes officielles, ayant un diplôme ou uniquement par des arbitres ? Il y a une précision à apporter, de savoir qui gère cette activité puisque ça reste une animation. Qui dit animation dit animateur. Est-ce que c'est un animateur officiel ? Ou est-ce un animateur diplômé ou cela peut être une personne sans aucune reconnaissance arbitrale ou pédagogique ?

**Fabrice Appels (Hainaut)** : Mr Bellefroid parle de l'avis du département arbitrage qui n'est pas favorable à cet aspect pédagogique de l'arbitrage en 3et3. Ce fameux PC1, où il va falloir tout remettre d'aplomb. Nous avons intérêt à travailler dans ce domaine là et à proposer quelque chose l'année prochaine. Je rappelle que l'avis du département arbitrage est négatif parce que le rôle d'un arbitre n'est pas d'éduquer dans le basket.

**Gérard Trausch (Namur)** : en complément à ce qui vient d'être dit, peut-on envisager d'autoriser les arbitres de niveau 1 dans le 3et3 ? Une deuxième option, est-ce qu'un animateur avec licence de coach peut encadrer le 3 et 3 ?

**Fabrice Appels (Hainaut)** : un petit mot : n'oubliez pas que 10 joueurs maintenant = 1 équipe. L'année prochaine 10 joueurs = 2 équipes donc 2 x frais d'arbitrage, puisqu'un arbitre de niveau 1 a le droit de demander des frais d'arbitrage. S'il n'est pas inscrit, il sera bénévole et donc pas de frais

Plus d'intervention

**Jean-Pierre Delchef (président)** : vous avez entendu les différentes formulations d'amendement de Liège.

En ce qui concerne le premier, il y a une contre proposition du conseil d'administration et ensuite problématique arbitrage de club en 3 et 3. Modifications statutaires sont prévues pour juin, Liège peut faire les propositions de modifications statutaires en juin.

Rien ne nous empêche de voter le principe en gardant à l'esprit cet élément là. Il faut voir le pour et le contre parce qu'il y a des conséquences non négligeables.

Je vous demande le vote de principe sur ce qui est proposé aujourd'hui. Sur les amendements de Liège et sur la contre proposition du conseil d'administration. On commencerait par l'amendement de Liège s'il le maintient.

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** demande une interruption de séance pour en discuter, ce qui lui est accordé

Les représentants de la province de Liège sortent de séance et reviennent après quelques minutes.

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : suite à cette interruption, Liège retire ses deux amendements, accepte la contre proposition du conseil d'administration et votera positif, à l'unanimité, sur le principe.

### 11.1 Vote de principe sur l'instauration du projet 3 & 3 au 1<sup>er</sup> septembre 2014

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0

### 11.2 Neutralisation de l'article PA 32 pendant les saisons 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017

**Jean-Pierre Delchef (président)** : Je vous rappelle que durant 3 saisons, nous gardons le même nombre de parlementaires à l'assemblée générale

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : nous sommes tout à fait pour le principe mais aimerions un suivi annuel. Nous ne savons pas où nous serons dans 3 ans. Serait-il donc possible de nous donner les chiffres annuellement ?

Jean-Pierre Delchef (président) : nous nous engageons à le faire

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster tions
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

Fabrice Appels (Hainaut) : il s'agit d'une application immédiate.

Jean-Pierre Delchef (président) : pour cette année-ci, il n'y a pas de souci puisque vous l'avez voté en juin 2013. Donc vous déterminerez en juin 2014 le nombre de parlementaires à l'assemblée générale pour les trois prochaines saisons.

### 11.3 Fixation du planning des modifications statutaires inhérentes au projet 3 & 3

Jean-Pierre Delchef (président) : nous commencerons dès demain et vous transmettrons un retro planning pour les prochaines réunions, afin d'appréhender la réalisation de ce projet dans les meilleures conditions.

## 12 Mise à jour des statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I.

### 12.1 Propositions des modifications statutaires

#### PARTIE ADMINISTRATIVE

Article 22 – Ordre du jour

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	

Jean-Pierre Delchef (président) : nous demanderons à la commission législative de modifier l'ordre de passage pour le volet bilantaire. A savoir : présentation du bilan – rapport du vérificateur aux comptes – commission financière – votes. Histoire de ne pas voter le bilan avant de s'être prononcé sur le rapport.

Article 30 - Elections

Jean-Marie Bellefroid (Liège) : je trouve dommage de faire un article pour certaines personnes. Nous demandons au conseil d'administration c'est de mettre cette notion ou cet article dans les contrats futurs mais demandons aussi de faire signer un addendum aux contrats existants. Parce que se trouver en fin de carrière ou en préavis sans savoir que l'on ne pouvait pas s'engager à l'AWBB, rend la situation difficile.

Jean-Pierre Delchef (président) : pour les contrats futurs, il n'y a aucun problème. Mais un addendum au contrat de travail doit être accepté par les deux parties. Il ne s'agit pas d'une question de personne mais il faut éviter, tant maintenant qu'à l'avenir, qu'il y ait des conflits d'intérêt. Il n'est pas logique qu'un ancien membre personnel se présente à un mandat fédéral alors que son action vis-à-vis de l'ADEPS est contrôlable pendant au minimum deux ans. Nous préférons prévenir plutôt que guérir

Pas d'autre intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
6	3	0	8	0	0	6	0	0	0	4	0	3	0	0	<sup>30</sup>	23	7

Article 32 – Représentation des clubs (reporté)

**Jean-Pierre Delchef (président)** : Mr Trausch, ne faut il pas postposer en juin 2014, au vu des votes sur le 3 et 3 ?

**Gérard Trausch (Namur)** : oui pas de souci. C'était pour être en concordance avec l'application du PF18

Article 38 – Composition de l'assemblée nationale

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0

Article 50 – Sanctions (retiré)

Article 70 – Structure et organisation

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
0	9	0	1	7	0	5	1	0	2	2	0	2	1	0	<sup>30</sup>	10	20

Article 73 - Candidatures

**Jean-Pierre Vanhaelen (Liège)** : quelle est la motivation exacte ? Parce que quand on analyse la modification, on parle surtout de résultats d'élections, donc la proposition ne se trouverait pas dans le bon article. Il s'agirait plutôt de l'article 26 de la partie administrative.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : peut-on envisager un transfert d'article ?

La province de Bruxelles-Brabant Wallon marque son accord

Votes sur modification avec transfert vers l'article PA26 :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0

Article 76 – Dénomination

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	5	1	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	29	1

Article 92 - Cotisations

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	5	1	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	29	1

Article 97 – Formalités d'affiliation

**Pierre Vancabeke (Bruxelles – Brabant Wallon)** : la province de Bruxelles-Brabant Wallon souhaiterait remplacer la mention 'les membres qui n'ont pas 18 ans' par la mention 'les membres mineurs d'âge'. On peut être déclaré majeur à 17 ans.

**Fabrice Appel (Hainaut)** : il faut de la concordance. Si l'assemblée accepte ce principe de 'mineur d'âge' à la place de '18 ans', on peut changer le terme partout.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : vote en deux temps : proposition de base de Namur et ensuite, en tenant compte des résultats, voter le remplacement dans les tous textes de la mention '18 ans' par 'mineur d'âge'

**Michel Fohal (Hainaut)** : le terme 'mineur d'âge' est-il suffisant, ne faut il pas regarder dans le code civil ce que ca recouvre exactement. Il faudrait reprendre les termes exacts du code civil.

**Fabrice Appels (Hainaut)** : si le vote nous donne la possibilité, nous ferons des recherches pour reprendre le terme adéquat

Votes sur la proposition de Namur :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0

Votes sur le remplacement '18 ans' par 'mineur d'âge' (ou terme plus approprié) :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0

Article 100bis – Délai d'affiliation électronique

**Jean-Pierre Vanhaelen (Liège)** : article 100 bis présenté par Namur supprime l'article PA100 actuel. Devons-nous voter la suppression du PA 100 d'abord ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : pour moi c'est un toilettage. Nous avons déjà discuté lors d'une précédente assemblée générale que l'affiliation papier n'est plus d'usage et qu'on se limitait désormais à parler d'affiliation électronique. A la demande de liège, nous votons d'abord sur la suppression de l'affiliation 'papier'.

Votes sur la suppression de l'affiliation papier :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0

Votes en deux temps sur l'article PA 100 :

Plus d'intervention.

Délai d'affiliation électronique :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	

Forfait si le délégué aux arbitres n'est pas affilié :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	
9	0	0	8	0	0	3	3	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	27	3	

Article 101 - Assurance

**Jean-Pierre Vanhaelen (Liège)** : A la lecture des documents, l'article 101 apparaît ici mais aussi dans les simplifications administratives.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : il s'agit ici d'une modification statutaire et de l'autre côté, d'une simplification administrative, ce n'est pas la même chose.

**Jean-Pierre Vanhaelen (Liège)** : il aurait peut être été préférable de ne faire qu'une seule proposition. Tout à l'heure, nous allons voter sur un article qui a déjà été modifié.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : je peux vous suivre s'il s'agissait de modifications concernant le même alinéa et de mémoire, il ne s'agit pas de cela. La simplification administrative concerne le fait de modifier une assurance sur simple demande par mail. Ici, il s'agit de validation. Il y a le point de départ de validité d'assurance et de l'autre côté les modalités de modification.

**Gérard Trausch (Namur)** : est ce que la date de modification est égale à la date de demande ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : cela me pose problème : vous changez la combinaison d'assurance un vendredi soir. La nouvelle combinaison n'apparaîtra pas sur le site. A partir de quand le changement sera-t-il acté ?

**Gérard Trausch (Namur)** : le changement est fait à la date de la demande, même si elle est effectuée durant le weekend.

**Jean-Pierre Vanhaelen (Liège)** : quand vous affiliez quelqu'un, il est directement assuré pour le niveau choisi. Si on demande une modification, il est également directement assuré avec la nouvelle combinaison. Il n'y a aucune autre implication que la différence de prime.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : je propose, puisqu'il n'y a pas d'urgence, de poser la question , de reporter le vote en juin. Et je m'engage, d'ici là, à obtenir une réponse écrite de la part d'Ethias.

L'assemblée se déclare d'accord avec cette proposition de report.

## PARTIE COMPETITION

Article 1 – Obligations des clubs

**Paul Groos (Luxembourg)** : cela vaut-il la peine de décider quelque chose qui sera sans doute revu prochainement ?

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : il y a dans ces propositions des points qui n'ont rien à voir avec le 3 et 3

**Paul Groos (Luxembourg)** : oui mais autant faire un article modifié une bonne fois pour toutes. Ca ne sert à rien de travailler en plusieurs étapes

**Jean-Michel Deneve (Bruxelles Brabant Wallon)** : j'ai estimé proposer pour se mettre d'accord sur le principe : avons des arbitres de niveau 2 qui maintenant évoluent à partir de la catégorie U14 et tous les autres jeunes et des arbitres de catégorie 3 qui arbitrent en seniors. Pourquoi ne pas essayer de tout simplifier de manière administrative, de façon à ne plus devoir tenir des tableaux pour savoir quand commence un arbitre, dans quel club il est affilié, s'il arrête d'arbitrer, s'il revient, etc. C'était simplement dans un esprit de simplification et d'avoir aussi moins d'amendes pour tous les clubs.

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : avant de passer au vote, est ce que toutes les provinces voteront de la même manière pour tous les points ? Dans ce cas, nous pouvons prévoir un vote global pour tous les points

**Jean-Pierre Delchef (président)** : si vous êtes d'accord, votons en bloc pour le PC 1

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	
0	9	0	0	8	0	6	0	0	0	4	0	0	3	0	<sup>30</sup>	6	24	

Article 3 – Fonctions d'officiel (retiré)

Article 20 – L'arbitre convoqué n'est pas présent

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	
0	9	0	0	9	0	1	5	0	0	4	0	0	3	0	<sup>30</sup>	1	29	

Article 32.3 – Cumul de licences de coach

**Jean-Pierre Delchef (président)** : on se demande si la 1<sup>ère</sup> phrase barrée ne devait pas rester quelque part. Si on la laisse barrée, on interdit le cumul, dans la même série, en jeunes. Alors que c'est actuellement permis.

**Jean-Pierre Vanhaelen (Liège)** : on laisse comme ça.

Deux propositions de modification :

1. Nombre maximum de licences de coaches par club

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	

2. Suppression coaching simultané dans la même série



**Gérard Trausch (Namur)** : la proposition de Namur va plus loin, c'est de remettre la phrase dans l'article PC33... Le fait de cocher dans la même série en seniors constitue un coaching irrégulier et donc un forfait. Alors qu'ici la suppression n'implique aucune sanction. La proposition de Namur est de replacer la phrase dans le PC 33, ce qu'on appelle coaching irrégulier.

**Jean-Pierre Vanhaelen (Liège)** : nous sommes d'accord avec cette proposition. Le fait d'empêcher le coach d'avoir sa licence, excepté dans son club d'affiliation, c'est d'accord, mais c'est l'un ou l'autre.

**Pierre Vancabeke (Bruxelles Brabant Wallon)** : le problème en jeunes, c'est qu'au 1<sup>er</sup> tour, deux équipes peuvent être dans deux séries différentes et au 2eme tour, se retrouver dans la même série. Il faut pouvoir le tolérer pour les jeunes.

**Jean-Pierre Vanhaelen (Liège)** : et que faites vous quand ces deux équipes se rencontrent ?

**Pierre Vancabeke (Bruxelles Brabant Wallon)** : c'est au coach à prendre ses dispositions.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : différentes idées. La proposition de Liège est de supprimer les coachings simultanés partout et la proposition de Namur est de les supprimer et les sanctionner en seniors. Vous vous prononcez sur l'interdiction totale de coaching simultané, telle que proposée par Liège :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	0	6	0	0	4	0	2	1	0	<sup>30</sup>	19	11

Article 32. 8 – Modalités de contrôles des licences de coach

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	6	0	0	0	4	0	0	3	0	<sup>30</sup>	23	7

Article 33 – Remplacement ou exclusion des coaches

**Jean-Pierre Delchef (président)** : en tenant compte du vote précédent, la sanction ne vise que les matches seniors

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0

Article 53 – Participation aux championnats

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
0	9	0	0	8	0	5	1	0	0	4	0	0	3	0	<sup>30</sup>	5	25

Article 56- Organisation des compétitions jeunes (CDA)

**Jean-Pierre Delchef (président)** : La proposition du conseil d'administration vise la comptabilisation des équipes U12 soit dans le pilier féminin, soit dans le pilier masculin, étant donné que les équipes sont mixtes.

**Jean-Pierre Vanhaelen (Liège)** : ne faudrait-il pas placer l'alinéa à un autre endroit ?

**Jean-Pierre Delchef (président)** : au dessus du point 3 ? Nous sommes d'accord.

Plus d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0

Proposition de suppression des tours finals, puisqu'ils n'existent plus.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0

Article 56 – Organisation des compétitions jeunes (Namur) :

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0

Article 67 – Classement dans chaque série

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
0	9	0	1	7	0	3	3	0	0	4	0	0	3	0	<sup>30</sup>	4	26

Article 73 – Effet d'un forfait

Vote global sur les deux propositions de Namur, qui revoit les modalités de sanction des clubs qui déclarent forfait

**Jean-Pierre Delchef (président)** : je me permets d'attirer votre attention sur le fait que la sanction est très dure pour les clubs. Elle est appliquée pour l'instant, mais à tort puisqu'il y a eu évocation. Est- il logique, dans l'hypothèse présentée par Namur, de faire bénéficier le club, qui n'a fait aucun déplacement, du remboursement de frais de déplacement ?

**Paul Groos (Luxembourg)** : on a dit que c'était en compensation du manque de respect de l'adversaire

**Jean-Pierre Delchef (président)** : si on parle de compensation, on parle d'argent.

Plus d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	0	6	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	24	6

Article 74 – Forfait général (proposition du conseil d'administration retirée)

Article 74 – Forfait général (amendement de Namur)

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	3	3	0	4	0	0	0	3	0	<sup>30</sup>	24	6

Article 74 – Forfait général (modulation de l'amende - Namur)

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0

Article 76 – Forfaits – Cas spéciaux

**Jean-Pierre Vanhaelen (Liège)** : simplement informer les comités provinciaux que c'est aussi les délégués, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Plus d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0

Article 89 – Qualification du joueur d'âge

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0

Article 90 – Catégorie d'âge (proposition de Namur)

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	0	6	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	24	6

Article 90 – Catégorie d'âge (Conseil d'administration : mixité)

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	0	8	0	6	0	0	0	4	0	0	3	0	<sup>30</sup>	15	15

Article 90bis – Joueuses « espoirs » (votes en bloc)

**Guy Lorent (Hainaut)** : peut être faudrait-il noter « affectation » au lieu de « affection »

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	4	4	0	5	1	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	25	5

## PARTIE JURIDIQUE

Article 25 – Evocation (Liège retiré)

Article 45 – Formalités (Liège - retiré)

Article 45 – Formalités (Hainaut)

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0

Article 47 – Convocation

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL		
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0

Article 65bis – Procédure litiges financiers

**Jean-Claude Vandeput (procureur régional)** : il faudrait peut être indiquer : « preuve envoi par recommandé ».

**Jean-Pierre Delchef (président)** : dans des statuts de clubs, on envoie des demandes de paiement de cotisation par mail

**Jean-Pierre Vanhaelen (Liège)** : le recommandé c'est pour le rappel, pas pour le paiement de cotisation. Parce que si les clubs doivent envoyer un recommandé à tous leurs membres pour le paiement de cotisation, cela devient difficile. On peut faire une copie de la première demande de paiement et ensuite effectuer un voire deux rappels avec copie de ce document. Mais pour la première demande, une simple feuille de papier est suffisante.

**Gérard Trausch (Namur)** : ajouter « preuve de l'envoi du rappel de la demande de la cotisation »

**Jean-Pierre Delchef (président)** : les termes utilisés par le conseil d'administration sont généraux et permettent de viser toutes les hypothèses

**Jean-Pierre Vanhaelen (Liège)** : il est préférable qu'il y ait une preuve via recommandé du fait que le paiement de cotisation a été demandé. Le rappel par recommandé, c'est la preuve.

**Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon)** : changer l'envoi d' « une » demande au lieu de « la demande »

**Jean-Pierre Delchef (président)** : l'idée était de compléter le dossier sur lequel les procureurs doivent statuer. On ne peut pas changer les règles du jeu dans nos 280 clubs. On tâche de résoudre ce problème spécifique. Si ce n'est pas suffisant, on peut y revenir

**André Hancotte (procureur régional)** : ce que l'on veut, c'est que le joueur dont on demande l'extension de la suspension à tous les autres clubs, en soit informé officiellement. Il faudrait ajouter « une preuve de mise en demeure par recommandé ».

**Jean-Pierre Delchef (président)** : la proposition de Monsieur Hancotte va nettement plus loin que ce que le conseil d'administration avait envisagé. Il n'y a pas d'urgence donc je vous propose de revoir la situation en juin.

## PARTIE MUTATIONS

Article 1 – Définition – Généralités (retiré)

Article 5 – Procédure de mutation Liège

**Jean-Pierre Delchef (président)** : je vous montre à l'écran la réponse de la Fédération Wallonie Bruxelles faite à la fédération de handball, puisque c'était sur cette base là que Liège avait fait sa proposition. Ce courrier stipule bien que la période de transfert de 15 jours n'est pas conforme au décret du 08.12.2006.

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : je n'ai jamais dit que je mettais votre parole en doute, que je ne vous croyais pas. Nous maintenons simplement notre proposition de modification statutaire parce que toute personne qui le désirait, pouvait trouver les statuts de la ligue francophone de handball, sur leur site internet. Nous en avons parlé et vous m'avez dit ce que vous venez d'expliquer mais tant que ce n'était pas modifié sur le site de la ligue francophone du handball, je ne voyais pas pourquoi ils pouvaient avoir une période de transfert autre que celle prévue au décret. Mais maintenant, il est évident que nous retirons notre proposition.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : toute fédération est susceptible d'être contrôlée. Tout fonctionnement non conforme au décret peut entraîner le retrait de la reconnaissance et ipso facto des subsides.

**Jean-Marie Bellefroid (Liège)** : nonobstant cela, je me permets de vous signaler qu'une personne de l'ADEPS m'a confirmé que c'était possible.

Article 9.6 – Désaffiliations administratives

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	

Article 9.1 – Désaffiliations administrative

**Jean-Pierre Delchef (président)** : je vous propose de voter sur principe et de fusionner les deux propositions de modification (CDA + Liège)

Votes sur principe :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	

## 12.2 Propositions de simplifications administratives

**Jean-Pierre Delchef (président)** : l'objectif est de supprimer la charge administrative des clubs. Vous avez deux options : votez-vous les articles un à un ou votez-vous en bloc ?

**Fabrice Appels (Hainaut)** : Nous nous étions mis d'accord en commission législative pour faire trois packages : le mini basket, le vote était groupé. Les statuts étaient votés article par article et les simplifications administrative étaient votées en bloc. C'était un accord entre les provinces.

**Jean-Pierre Delchef (président)** : il y a toujours la possibilité de mandater la législative pour toiletter

Votes en bloc pour le point 12.2 :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	

## 12.3 Mandat donné à la commission législative pour procéder au toilettage des textes

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	tions
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

## 13 Approbation du TTA

### 13.1 Proposition de modification du TTA

**Jean-Pierre Delchef (président)** : vous avez un certain nombre de propositions du conseil d'administration, qui ont pour ambition de diminuer la charge financière des clubs. Je tiens à rappeler que la commission financière a formulé un avis favorable en la matière.

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	tions
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

## 14 Proposition de neutralisation des montants de la licence collective pour toutes les équipes montant de division au terme de la saison 2014-2015

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : est ce que cela concerne la montée d'une équipe ou d'un club ?

Jean-Pierre Delchef (président) : d'une équipe. Pour un an pour l'ensemble des équipes qui montent

Plus d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	

## 15 Compétition 2014-2015

### 15.1 Calendrier 2014-2015

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	tions
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

### 15.2 Catégories d'âge 2014-2015

Pas d'intervention

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	tions
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

### 15.3 Règlement de la Coupe AWBB Messieurs 2014-2015

Pas d'intervention.

Jean-Pierre Delchef (président) : si vous êtes d'accord, on peut voter en bloc

### 15.4 Règlement de la Coupe AWBB Dames 2014-2015 TTA

### 15.5 Règlement de la Coupe AWBB Jeunes 2014-2015

Votes en bloc sur les trois règlements :

LGE 9			HAI 8			BBW 6			NAM 4			LUX 3			TOTAL			Abster
Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	Pour	Contr	Abst	T	P	C	tions
9	0	0	8	0	0	6	0	0	4	0	0	3	0	0	<sup>30</sup>	30	0	0

## **16 Nouvelles de la FRBB**

### **16.1 Compétition nationale 2 messieurs 2014-2015**

**Jean-Pierre Delchef (président)** : le premier point est relatif à la compétition D2 messieurs. Vous n'êtes pas sans savoir que depuis un an, il y a un gros litige opposant un club d'Anvers à la FRBB sur la composition de la D2. Vous aurez constaté qu'ils jouent à 16 au lieu de 14. Cela étant le résultat de différentes décisions prises par le conseil d'administration et par l'assemblée générale de la FRBB.

Un club n'a pas été d'accord avec le compromis proposé par le conseil d'administration de la FRBB et il a taché d'utiliser tous les recours possible pour casser la décision. En dernier recours, le conseil d'administration de la FRBB a décidé d'évoquer ce dossier la semaine dernière. Nous allons voir ce qu'il en est mais maintenant vous êtes au courant que si le problème devait être résolu, il le sera via les tribunaux. Personnellement, je ne vois pas l'intérêt d'ester en justice pour un club qui ne va ni monter, ni descendre de division.

### **16.2 Compétition nationale de jeunes 2014-2015**

**Jean-Pierre Delchef (président)** : je rappelle que c'est un projet que le conseil d'administration de la FRBB défend depuis moult années. Nous avons un accord commun avec la BLB et la VBL jusqu'au 22.03.14. L'assemblée générale de la VBL n'a pas suivi son conseil d'administration et a estimé qu'il n'est pas opportun de commencer la compétition nationale de jeunes la saison prochaine. Ils nous ont appris cela mardi passé.

Nonobstant cela, nous aurons une réunion FRBB la semaine prochaine pour trouver une solution ou au minimum une solution de compromis.

La solution de compromis qui semble aller de soi, c'est soit le maintien de la BLB mais certains clubs de D1 ne sont pas d'accord mais souhaitent au minimum compétition U21, qui se rapproche, en termes de catégorie d'âge, de la BDL.

Nous avons manifesté notre plus grande déception face à ce revirement de la VBL, puisque pour une fois qu'il y avait un accord de tous les acteurs du sud et du nord, qui s'accordaient pour dire que c'était une bonne solution dans le cadre de la préparation des équipes nationales de jeunes. Nous verrons ce qu'il en est la semaine prochaine mais soyons réalistes. Et de plus, ca constituait une des conclusions du colloque de décembre 2013.

### **16.3 Système de licences en nationale**

**Jean-Pierre Delchef (président)** : accord de principe afin non pas d'attaquer les clubs mais de les défendre, de leur donner des moyens face aux inspections sociales et fiscales.

L'idée est de créer un système de licence progressif, qui imposera aux clubs qui veulent jouer en nationale, le respect des dispositions légales en matière de paiement des joueurs ou en matière de TVA. L'idée est de leur dire faites attention, vous êtes dans le collimateur. Les contrôles sont de plus en plus fréquents. Évitions les catastrophes et donnons-nous la chance de pouvoir montrer aux autorités fédérales que nous sommes attentifs en la matière.

### **16.4 Dossier BMC**

La situation du dossier BMC est au statu quo.

## **17 Divers**

Pas de divers reçus



**Pierre Vancabeke (Bruxelles Brabant Wallon)** : je pense qu'à l'étude de l'ordre du jour, pas mal d'entre nous étaient inquiets. Si notre assemblée générale est déjà terminée, je crois que nous le devons aux différentes commissions (commission financière + commission législative) qui ont bien travaillé mais bien sûr aussi au conseil d'administration.

*L'Assemblée générale se termine à 12h30*



Jean-Pierre **Delchef**  
Président



Lucien **Lopez**  
Secrétaire général